

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 14 Décembre 2017

Objet de la délibération : **Changement de dénomination lié au Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération**

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 08 décembre 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux : 88

En exercice : 88

Présents : 3

Pouvoirs : 0

Excusés : 28

Votants : 3

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre à huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à Saint Mandrier-sur-Mer, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

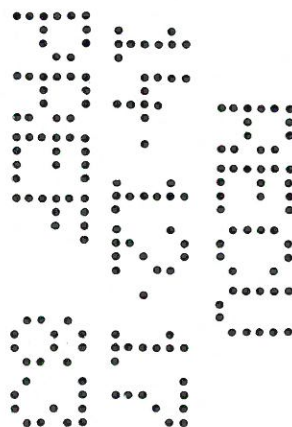
Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absents excusés	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain – M. BASSO Charles
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges - Mme AUBOIN LEROY Chantal
FLASSANS	Mme HEBERT Aline – M. MICHEL Pierre
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie - Mme BOYENVAL Brigitte
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme GIORDAN Irène
LE REVEST-LES-EAUX	M. VIZIALE Jean-Marc
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine - M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PUGET-VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	Mme DEMIERRE Colette
SAINT TROPEZ	Mme GIRODENGIO Jocelyne
SIX FOURS LES PLAGES	Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle - M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
TOURVES	M. ROUX Daniel
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Le secrétariat est assuré par Mme PLATANIA Sylvie délégué titulaire de la Commune de La Valette-du-Var



Objet de la délibération : Changement de dénomination lié au Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération

Rapporteur : M. Christian TOULOUSE, 1^{er} Vice-président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991, modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
- Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,
- Considérant la nécessité de tenir compte des nouvelles dispositions mises en œuvre par le protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération, Mme la Présidente propose la modification de l'intitulé des postes suivants :

Application du PPCR au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe, échelle 3	Adjoint administratif territorial, échelle C1

Application du PPCR au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux :

Ancienne dénomination et ancienne échelle de rémunération	Nouvelle dénomination et nouvelle échelle de rémunération
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe, échelle 3	Adjoint technique territorial, échelle C1

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Modifie, l'intitulé des postes tels que définis dans le protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération.

Pour	3
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 14 Décembre 2017 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

